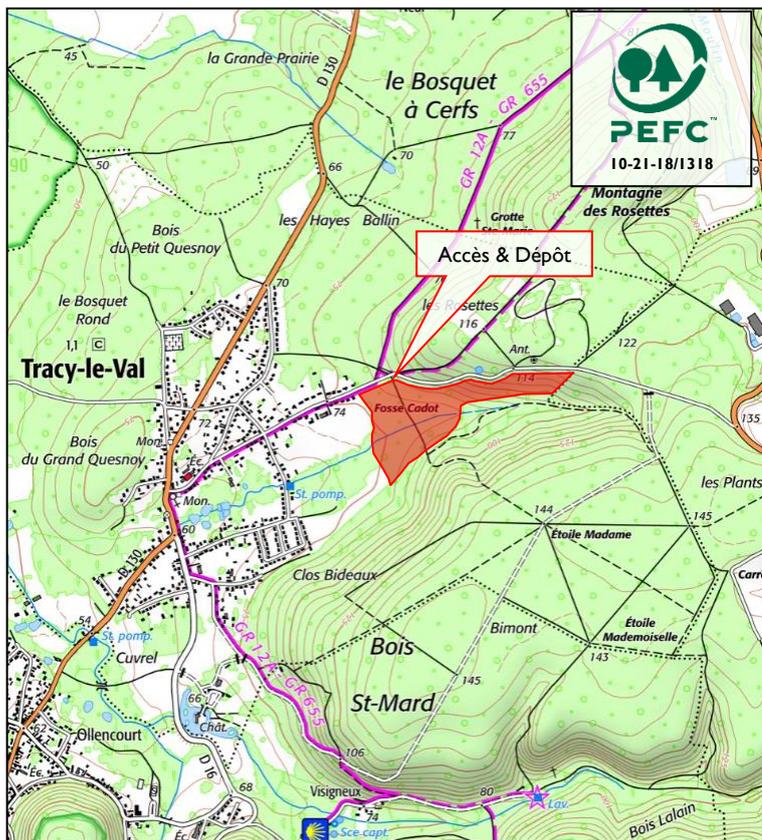


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Val et Mont
Certification PEFC : 10-21-18/1318
Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud
Commune Tracy-le-Val
Lieu-dit Bois Saint-Mard
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,020180°
 Latitude : 49,492825°
Point de Rencontre Mairie de Tracy le Val
Sécurité conseillé

Essence principale	Frêne
Volume présumé	116 m3
Nombre d'arbres	98
Volume moyen	1,2 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelles PSG 8
Surface 13 hectares environ
Limites Route/chemins/peinture/talweg
Marquage Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2023

Arbres numérotés : 95 et 96 extrême Est de la parcelle. 97 chêne sec bord de route.

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Frêne		17	16	20	12	8	3	1	1					78	95	1.2
	Frêne déclassé		2	6	6	2								16	15	0.9	
	Châtaignier				2	1								3	4	1.3	
	Chêne sec						1							1	2	2	
Observations :														98	116	1.2	

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation les jours et veilles de chasse.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Terrain apte à la replantation. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Sur place de dépôt aménagée.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2024

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 100 % au comptant

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

